

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Mai

LES OCTROIS

Tout a été dit contre les octrois ; on a démontré avec preuves à l'appui que ces impôts institués aux portes des villes, sont impopulaires au premier chef et qu'ils constituent une révoltante violation du principe de liberté et de justice. « L'octroi disait Turgot, est un droit abusif dont usent les villes pour se procurer des ressources pécuniaires aux dépens des campagnes, en soumettant leurs denrées à des taxes qui en diminuent la consommation et qui sont, en outre, supportées par les citadins les plus pauvres. » Il n'est pas douteux, en effet, que c'est la classe laborieuse qui supporte la plus lourde part de ces charges odieuses qui ont pour résultat d'augmenter outre mesure le prix des objets de première nécessité, comme les denrées alimentaires et les boissons. Ainsi n'est-il pas odieux qu'une barrique de vin soit soumise à un droit d'entrée exorbitant, dans certaines villes comme à Paris où ce droit est de 40 francs ? Encore si cette imposition était établie *ad valorem*, mais il n'en est pas ainsi : la piquette et le petit bleu, breuvages ordinaires du pauvre, paient aussi cher que les vins fins qui figurent sur la table du riche. C'est monstrueusement inique, mais c'est ainsi.

Et puis, que penser d'une institution qui autorise ses employés à fouiller dans les malles des voyageurs pour s'assurer qu'ils ne cherchent pas à frauder l'octroi ? Est-ce que ces actes indignes d'un peuple civilisé ne constituent pas une violation flagrante de la liberté individuelle ? Quand on songe que nous ne pouvons pas aller d'une ville dans l'autre sans être assujettis à ces humiliantes formalités qui rappellent la barbarie des temps anciens, nous n'avons vraiment pas lieu d'être fiers de cette prétendue civilisation dont nous tirons si volontiers vanité.

Il n'est personne, à l'heure qu'il est, qui ne reconnaisse que l'octroi est un impôt abu-

sif, inique, contraire à l'intérêt général et au développement de la richesse publique ; eh bien, cependant on le laisse subsister, on n'a pas l'énergie de mettre un terme à cette iniquité sociale. La sainte routine est demeurée toute puissante dans les sphères gouvernementales et l'on préfère perpétuer les injustices les plus manifestes et les plus criantes, plutôt que de réaliser des réformes dont l'urgence a été surabondamment démontrée.

Ces réflexions nous sont inspirées par le vote émis il y a quelques jours par la Chambre, au sujet d'un projet de loi concernant la suppression des octrois.

Au lieu d'aller droit au but et de résoudre une fois pour toutes cette question dont la solution est attendue depuis si longtemps par l'opinion publique, nos législateurs se sont contentés de la tourner en votant une demi-mesure qui laisse les choses en l'état et ne résout nullement le problème.

En effet, ils ont décidé que les communes auront le droit de remplacer leurs octrois, en tout ou en partie, sous réserve de l'approbation législative, par des taxes directes.

Voilà, dira-t-on, le principe de la suppression des octrois admis.

Sans doute, mais il ne faut pas oublier que d'après la loi cette suppression est purement facultative et par conséquent ne saurait forcer les municipalités à réaliser cette importante réforme.

Au lieu de s'en tenir à cette décision élastique qui ne modifie en rien la situation actuelle, la Chambre aurait dû trancher résolument le nœud gordien et aller au fond des choses.

Nous savons bien que la grande difficulté est de savoir comment on remplacera les ressources résultant des droits d'octroi qui sont considérables dans certaines villes. C'était là précisément ce que la Chambre aurait dû faire ; c'était ce problème qu'elle devait s'attacher à résoudre.

Sans doute l'article 1 du projet dit que les taxes destinées à remplacer l'octroi seront exclusivement prélevées sur des pro-

priétés ou objets situés dans la commune et sur les revenus en provenant, puis que ces taxes devront être proportionnelles ; mais ce procédé n'est pas pratique. On se plaint généralement que les cotes directes sont déjà assez chargées et qu'il serait dangereux de les aggraver davantage. C'est possible, mais on peut recourir à d'autres moyens et la Chambre aurait dû laisser aux communes la faculté de puiser à différentes sources d'impôts pour remplacer les taxes d'octroi. Plus la marge eût été grande et plus aussi la solution eût été facile.

Mais voilà, on a la fâcheuse habitude de regarder les choses par le petit bout de la lorgnette et de se contenter de demi-mesures.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

L'INCIDENT DE KHONE

M. Develle, ministre des affaires étrangères, a fait savoir que le gouvernement du Siam avait renouvelé par écrit ses regrets et ses excuses au sujet de l'incident de Khône.

Il résulte des renseignements communiqués par le ministre de Siam, que plusieurs soldats annamites auraient été tués et qu'un officier français aurait été fait prisonnier par les Laotiens.

Le gouvernement français n'a pas encore reçu confirmation de ces faits.

L'absence de dépêche est attribuée à la rupture du fil télégraphique qui a dû être coupé par les soldats laotiens.

Le conseil a décidé que le gouvernement français serait représenté par un général à la cérémonie commémorative de la bataille de Palestro. Cette cérémonie aura lieu le 28 mai courant.

LA RÉFORME DE L'IMPÔT SUR LES BOISSONS

M. Peytral, ministre des finances, a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec la commission sénatoriale des finances, au sujet de la réforme de l'impôt des boissons.

Le rapport de M. de Verninac sera prochainement déposé, et le Sénat pourra aborder dans les premiers jours du mois de juin l'examen de la réforme.

Le gouvernement est d'accord avec la commission sur presque tous les points.

souvement... Tu t'ennuyais à Verneuil.

— Qui m'empêchait de t'y laisser.

— C'est moi qui t'ai contraint de m'emmener.

Oh ! si j'avais su, si j'avais su !...

— Tu ne m'aurais pas suivi ?

— Je serais resté près de mon père... Je l'aurais tant aimé, tant soigné qu'il m'aurait pardonné ma faute.

— Je ne t'ai pas détournée de ce devoir.

— Y pensais-je même à ce moment ? N'étais-je pas folle ?... Voyais-je quelqu'un en dehors de toi ?...

Il eut un geste d'impatience.

— Ce n'est pas le moment de récriminer... Ce qui est fait est fait... Nous n'y pouvons rien changer. Nous nous sommes trompés tous les deux... Le moment de l'échéance est venu, il faut payer... Moi je vais m'exécuter... Adieu !...

Et il se dirigea vers la porte.

Elle se jeta devant lui.

— Non, non, ne pars pas... ou bien emmène-moi avec toi, où tu voudras, à la mort.

Et elle le retenait de toutes ses mains.

Elle était superbe, à demi-nue, ses cheveux noirs flottant sur ses épaules de neige, frissonnantes.

— Emmène-moi... Emmène ton fils... Avant de mourir tue nous tous les deux.

Il la repoussa froidement, durement.

— Je n'ai pas le droit d'attenter à vos jours. Je vous ai entraînés avec moi dans la misère, c'est assez. Vous pouvez être heureux encore, en travaillant, puisque le travail ne t'est pas odieux. Vous mènerez une existence d'expiation et de re-

La commission paraît disposée à porter à 190 francs le droit sur l'alcool. Le ministre des finances, de son côté, demande que ce droit soit fixé à 200 fr.

Si le chiffre de 190 fr. était adopté, il en résulterait pour le Trésor une perte de 17 millions environ. D'après la commission, il y serait fait face au moyen de l'unification du droit de circulation qui est actuellement de 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr., suivant les zones.

La commission propose que ce droit soit porté à 2 fr. pour toutes les zones.

Le gouvernement désirerait, au contraire, que l'unification fût faite au taux de 1 fr..

Le ministre des finances demandera également au Sénat de renoncer au droit de circulation sur les pommes et les vendanges.

Enfin, en ce qui concerne l'élévation du tarif des licences, M. Peytral indiquera son désir de voir préférer aux chiffres de la commission ceux contenus dans le projet de budget pour l'exercice 1894.

Sur tous les autres points, l'accord est complet entre la commission des finances et le ministre. On peut donc espérer que l'entente s'établira facilement devant le Sénat.

M. Viette, ministre des travaux publics, a fait savoir que, sur son invitation, les compagnies de chemins de fer avaient décidé d'abaisser les tarifs de transport des cidres au même taux que les tarifs concernant les vins.

La réforme des boissons

La commission des finances, continuant l'examen du projet de la réforme des boissons, s'est occupée de la question du vinage.

La sous-commission propose d'autoriser à concurrence de 3 degrés, terme maximum, la force alcoolique du vin étant ramenée à 10 degrés 9. Le vinage ainsi autorisé se ferait à la taxe réduite de 37 fr. 50 par hect. La commission voudrait que le droit de l'alcool ne fût pas supérieur à 100 fr.

En ce qui concerne les licences, la commission attend les documents pour fixer le montant des droits y afférents.

A la Bourse du Travail

La *Paix*, rappelant le vote de blâme contre M. Yves Guyot à la Bourse du travail, dans lequel les syndicats ouvriers se sont déclarés solidaires des faits devant se produire en cas de non satisfaction, constate la coïncidence fâcheuse avec la découverte d'engins explosibles.

La *Libre Parole* assure que la préfecture de police prévoit d'autres arrestations.

pentir.

Il avait prononcé ces mots avec une sorte d'ironie morjante qui fit mal à Louise.

— Il ne te manquait plus, dit-elle, que de me railler de ta misère, et de ce que je fais pour lui, pour lui donner à manger.

Elle avait mis ses bras autour de son cou.

— Mais tu n'es pas si mauvais que cela... Tu exagères pour me faire du mal... Si tu m'aimais encore un peu, nous pourrions être heureux tous les trois... je travaillerais avec tant de courage, tant d'ardeur pour nous...

— Et moi, je vivrais à te regarder faire, de ton salaire.

— Tu ferais ce que tu voudrais. Je serais si heureuse de t'avoir près de moi !

— Je n'en doute pas, mais ce n'est pas une position pour un futur duc de Morlac.

Elle avait détendu ses bras brusquement.

— C'est vrai, dit-elle, un duc de Morlac ne peut pas vivre avec la femme qu'il a séduite, près de l'enfant qu'il a fait et qui est la chair de sa chair, le sang de son sang... Il vaut mieux qu'il aille se brûler la cervelle dans quelque ruelle, après une nuit de perte au jeu... C'est plus grand plus noble, plus digne.

Elle lui montra la porte.

— Je ne te retiens plus, va-t-en... Il n'y a plus place pour nous dans ton cœur, j'en suis sûre maintenant. Tu n'as plus rien à faire ici.

Elle ouvrit la porte elle-même.

— Va-f-en !...

Il n'osait plus bouger.

Hébé, il bégaya :

(A suivre)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

34

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

VII

Et elle s'éloignait de lui, comme si elle eût aperçu sur son front les traces de la colère paternelle.

Il fit avec une sorte de frénésie.

— Dans un moment d'empirement, par amour pour toi, j'ai frappé une femme qu'on voulait me contraindre à épouser... Pour te rejoindre, pour partir avec toi, j'ai dévalisé la chambre de mon père.

Elle s'était affaissée, comme frappée au cœur.

— Tu ne m'as jamais dit cela.

Et elle le fixait toujours, terrifiée.

Elle ajouta :

— Si j'avais su, si j'avais su...

Il poursuivit :

— Diras-tu encore que je ne t'ai pas aimée.

— Non, non, bégaya-t-elle, mais il eût mieux

valu ne jamais me revoir.

D'un mouvement instinctif, elle se tourna vers son fils.

C'est pour lui qu'elle tremblait maintenant.

S'il allait porter le poids de toutes ces fautes, de tous crimes.

Elle ne parlait plus, étourdie par cette révélation.

Lui, la voyant convaincue, avait retrouvé sa sérénité, son calme.

— Tu vois bien, fit-il, qu'il faut en finir.

Elle ne répondit pas.

Son esprit paraissait être ailleurs.

Il continua.

— Sans argent, sans ressources, sans famille.

Elle dressa la tête.

— Et moi ? Et ton fils ?

Il ne parut pas entendre.

Elle ajouta.

— Oui, nous ne sommes pas une famille pour toi. Tu vas nous laisser là, sans un mot, sans une pensée de regret. Tu me quittes comme tu m'as prise, par fantaisie.

— La vie a mal tourné pour nous... Si j'avais été heureuse, je ne t'aurais pas abandonnée.

— Tu m'aurais lâché plus tôt.

Il la regarda comme pour lui demander ce qu'elle voulait dire.

Elle secoua la tête.

— Quand il n'y a plus d'amour, vois-tu, dans des liaisons comme les nôtres...

— Je n'ai jamais cessé de t'aimer.

— Mais tu m'as aimée seulement un jour, une heure !... Tu m'as séduite par caprice... par dé-

En Indo-Chine

Le *Gaulois* assure que le transport *Annamite*, parti de Toulon, va prendre à Alger et à Oran des zouaves et des soldats de la légion étrangère, comme renforts éventuels pour la colonne expéditionnaire dans le Siam.

Le Panama

Le *XIX^e Siècle* annonce que M. Monchicourt, liquidateur du Panama, a lancé des assignations en restitution à divers syndicataires des émissions de la Compagnie.

Le risque de 2 fr. 50, d'après le liquidateur, était purement illusoire et la commission attribuée aux syndicataires doit être restituée.

Le général Dodds

La *Paix* assure que le général Dodds sera reçu à l'Élysée en costume civil, et point en uniforme.

Le général Dodds a apporté, pour être remis aux musées de Paris, un certain nombre d'objets curieux et d'idoles provenant du Dahomey.

On signale, entre autres choses, trois grandes statues en bois, de Behanzin, de son père, Glé-Glé et de son grand-père. Behanzin — qui avait pour surnom le Requin — est représenté avec une tête de requin ; Glé-Glé, dont le surnom Kini-Kini veut dire lion, est représenté avec une tête de lion. Ces trois statues ont été prises à Abomey.

Le général a rapporté également la bannière de Behanzin qui avait été donnée au roi par des négociants portugais. Cette bannière porte en inscription, en portugais : *Roi Behanzin*, avec, au-dessous, les armes du Dahomey : Un requin, un œuf (œuf symbolique du monde) et deux palmiers.

On ajoute que le *Mytho*, arrivé dernièrement à Toulon, a rapporté pour les Invalides deux canons Krupp, pris aux Dahoméens, qui, après la prise d'Abomey, les avaient enfouis dans un champ.

La France et le Siam

La légation de Siam communique la dépêche suivante au *Petit Parisien* qu'elle vient de recevoir de Bangkok :

Le bruit court qu'un conflit a eu lieu le 3 mai dans le voisinage du fleuve Mé Kong.

Une force franco-annamite ayant attaqué une tribu laotienne, a été repoussée. Plusieurs officiers français et beaucoup d'annamites ont été tués.

Le capitaine Thoreux, commandant la colonne française, a été capturé par les Laotiens qui le traitent avec considération.

La tribu laotienne a perdu un soldat, Lao Kow.

On craint des troubles ultérieurs par suite de la marche en avant des troupes envoyées par M. de Lanessan.

Les tribus qui sont en cause ont une manière toute particulière de se battre et elles ont la réputation d'être redoutables alors qu'elles sont molestées.

La Légation de Siam donne les renseignements complémentaires suivants :

Les tribus laotiennes, bien que nominativement sous la souveraineté du Siam, peuvent être considérées comme étant en réalité indépendantes.

Elles jouissent de la réputation d'être extrêmement belliqueuses. On peut les assimiler aux tribus soudanaises ; le pays qu'elles habitent, couvert de forêts et rempli de marécages, rend très difficile toute action militaire contre elles.

A la légation de Siam on a l'absolue conviction que le gouvernement siamois va, de son côté, agir, pour châtier les coupables.

Londres, 18 mai.

D'après une dépêche de Bangkok, les français auraient été plusieurs fois repoussés à Khône et le vice-résident Bastard aurait été tué.

Le Home-Rule

On mande de Londres, que la Chambre des Communes a adopté, sans scrutin, l'amendement de M. James, accepté par M. Gladstone après trois heures de débats et spécifiant la souveraineté du Parlement Impérial.

Les anarchistes

Le plus grand mystère est observé au sujet de la décision prise par la préfecture de police concernant l'affaire des anarchistes.

On assure cependant qu'à la suite d'une conférence qui a eu lieu entre MM. Cavard et Athalin, de nouvelles recherches ont été décidées.

De nouvelles arrestations sont imminentes. Le compagnon C..., interviewé par un de nos confrères, a déclaré que les arrestations n'effraient pas les anarchistes, par plus que ne le fit l'exécution de Ravachol.

L'*Eclair* raconte qu'un anarchiste lui a déclaré que le mot de la fin de l'événement du 1^{er} mai sera dit le 29 mai.

« Nous ne demandons pas de morts, a-t-il dit, mais nous voulons affirmer que toute surveillance est illusoire quand nous voulons la déjouer. »

Les employés de chemins de fer

Le rapport de M. Raymond Leygues sur les

apports des agents commissionnés des chemins de fer avec les Compagnies, a été adopté par la commission de la Chambre.

Les grandes lignes de ce rapport sont les suivantes :

« Le contrat entre les parties ne pourra être résiliable que contre une indemnité, quelle que soit la partie qui ait pris l'initiative de la rupture. »

« Un règlement d'administration publique déterminera les fonctions et emplois auxquels pourront être nommés les agents commissionnés. »

En cas de mort ou d'accident, les traitements devront être continués par les Compagnies, aux veuves, aux enfants et aux agents jusqu'à ce que les tribunaux se soient prononcés sur l'indemnité. »

Ces dispositions seront applicables aux chemins de fer d'intérêt local.

Le centenaire de l'horlogerie

Sait-on qu'il y a juste un siècle que l'on fabrique industriellement de l'horlogerie en France ? C'est en 1793, en effet, qu'une colonie d'horlogers suisses, chassés de leur pays par la politique, sont venus s'établir à Besançon, où ils fondèrent la première fabrique de montres.

Depuis ce temps, on le sait, l'horlogerie s'est considérablement développée dans la région franco-comtoise, et ses produits sont à la hauteur de la Suisse.

La ville de Besançon célèbre le centenaire de la fondation de son industrie principale par des fêtes nombreuses, données dans le courant de l'été.

En particulier, une exposition d'horlogerie, nationale et régionale, se tiendra du 29 juillet au 21 août, dans les salles et galeries du Palais Granvelle.

Une horloge colossale

Une horloge colossale vient d'être placée au fond du hall des voyageurs, à la gare d'Orléans, à Paris. Le diamètre de cette horloge ayant 4 mètres, le cadran a, par conséquent, plus de 12 mètres de circonférence ; les divisions de 5 minutes sont distantes de 1 mètre environ les unes des autres, et celles de 1 minute, de 20 centimètres. Naturellement, on voit très aisément l'aiguille des minutes se mouvoir autour de cet énorme cercle.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos ateliers étant fermés le lundi de la Pentecôte, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le mardi 23 mai 1893, à 8 heures du soir.

Ordre du jour (session de mai) :

- 1^o Dépôt des comptes et budgets.
- 2^o Vote de centimes pour les gardes champêtres et pour l'entretien des chemins vicinaux.
- 3^o Concours régional de 1894. — Vote de crédit.
- 4^o Restauration du Lycée. — Plan et devis. — Emprunt.
- 5^o Communication des notes trimestrielles des élèves boursiers.
- 6^o Ecole de filles rue Fénelon. — Vote d'indemnité de logement.
- 7^o Pétitions et demandes diverses.
- 8^o Rapports des commissions.

Nos compatriotes

Par décision de M. le Président de la République, M. Delcaillou (Paul-Jean), de Touzac, est nommé sous-lieutenant de réserve au 14^e escadron du train des équipages, à Lyon.

Au Lendit d'Agen

Voici les noms des élèves du Lycée de Cahors, au nombre de 17, membres de la *Luctérienne*, qui vont participer au Lendit d'Agen :

MM. Arnaudet, Louis, de Cahors ; Bonnet, Louis, de Cahors ; Bourdet, Richard, de Milhac ; Coudere, Roger, de Cénévières ; Dilhac, Vincent, de St-Géry ; Faurie, André, de Souillac ; Feyt, Albert, de Cahors ; Frey, Victor, de Cahors ; Fontanges, Ernest, de Laroquebrou ; Godeau, René, de Lalbenque ; Guilhem, Albert, de Lalbenque ; Herrewyn, Georges, de Cahors ; Lafforgue, Jules, de Gourdon ; Malvy, Louis-Jean, de Souillac ; Périé, Gustave, de Cahors ; Sahut, Paul, de St-Germain ; Salgues de Génies, Georges, de Sauliac.

Ces jeunes gens sont partis ce matin, par le train de 6 h. 40 et reviendront mardi.

Nous sommes assurés que les jeunes lendistes quercynois soutiendront la bonne renommée de notre vieux lycée et qu'ils nous reviendront couverts de lauriers.

Bourses d'enseignement primaire

Ont été définitivement reçues aux examens qui ont eu lieu le 18 mai :

MM^{les} Lestrade, Alvina, de Montet-et-Bouyal. Méry, Marie-Marceline, de Thégra. Périé, Aurélie-Joséphine, de Cahors. Souliadié, Aurélie, d'Espéroux.

Groupe de révision de la Carte de France

Le 3^e groupe de révision de la carte de France commencera ses opérations sur la feuille de Cahors le 22 mai.

Adjudication

Les entrepreneurs en maçonnerie et en serrurerie, domiciliés de la ville de Cahors, sont prévenus que, le mercredi 31 mai courant, il sera procédé, à 3 heures du soir, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot ou son délégué et en présence de M. l'architecte ou de M. l'inspecteur des édifices diocésains, à la réception des soumissions en vue des travaux de grosses réparations à exécuter en 1893 à la cathédrale de Cahors.

Ces travaux consistent dans l'établissement d'une clôture au chevet de la cathédrale et dans la translation du cabinet d'aisance.

Ils sont évalués :

Pour la maçonnerie, à 8361 fr. 15,

Pour la serrurerie, à 2896 fr.

Les soumissions devront être présentées sous pli cacheté et être rédigées en triple expédition dont une sur timbre, appuyée pour les nouveaux soumissionnaires, d'un certificat de capacité.

Les devis des travaux et les séries des prix, seront déposés aux bureaux de la préfecture (2^e Division — 1^{er} bureau), où les entrepreneurs seront admis à les consulter de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h., tous les jours non fériés.

Les entrepreneurs sont, en outre, prévenus que les rabais consentis seront applicables, en même temps, aux travaux d'entretien à exécuter, soit à la cathédrale, soit à l'évêché et qui sont évalués par aperçu : pour la maçonnerie à 2500 fr. et pour la serrurerie, à 300 fr. environ.

Direction des postes

La date de l'inauguration du service télégraphique au Vigan, a été fixée au 25 mai courant.

Syndicat agricole du Lot

Le syndicat agricole du Lot rappelle aux planteurs de tabac que la poudre « *alma mater* » est toujours à la disposition des intéressés, qu'il faut l'employer en pratiquant 2 trous de 5 à 6 centimètres de profondeur avec un petit pieu et à 8 centimètres de distance de chaque pied. On place 10 grammes de cette poudre dans chaque trou en les recouvrant de terre.

La poudre « *alma mater* » garantit les plants de tabac repiqués, de l'attaque du ver blanc, courtilière ou taupe-grillon.

Cet insecticide est mis, gratuitement, par le syndicat agricole du Lot, à la disposition des planteurs du département.

Création et suppression d'emplois

Par divers arrêtés ministériels approuvant les délibérations du Conseil départemental de l'enseignement primaire :

1^o Un 2^e emploi d'adjoint est créé à l'école publique de Gramat.

2^o Un emploi d'adjoint est supprimé à l'école publique congréganiste de Limogne.

3^o Une classe enfantine est créée à l'école publique de filles à Cajarc.

4^o L'école publique mixte de Mayrac (Saint-Sozy), est supprimée.

Les pompiers et le service militaire

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision importante, sur l'avis favorable du conseil supérieur.

Les sapeurs-pompiers de toutes les compagnies de France régulièrement organisées et autorisées et les ouvriers de nos arsenaux maritimes ne seront appelés sous les drapeaux, en cas de mobilisation générale, que s'ils appartiennent à la réserve de l'armée active.

Ceux qui font partie de l'armée territoriale seront, dans ce cas, dispensés de l'appel.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre M. L. P... pour avoir laissé errer son chien dans les rues de Cahors.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Cieutat, conseiller à la cour d'Agen

Audience du 18 mai 1893

Empoisonnement

Affaire Rieu Antoinette, dite Julie, veuve Delmas, âgée de 44 ans, sans profession, domiciliée au Bourg.

ACTE D'ACCUSATION

Les époux Delmas vivaient en mauvaise intelligence ; la mendicité qu'ils pratiquaient et faisaient pratiquer par leurs deux enfants était leur principale ressource.

Le deux mars dernier, le brigadier de gendarmerie de Lacapelle-Marival fut avisé par le maire de cette commune que l'épouse Delmas avait essayé d'obtenir de lui un certificat afin de se faire délivrer de l'arsenic par un pharmacien.

Le surlendemain, les gendarmes étant allés au Bourg recueillir des renseignements, apprirent que Delmas était décédé dans la soirée du 3 mars, après une très courte maladie, sans avoir été visité par un médecin.

Le maire fut invité à surseoir à l'inhumation. Le parquet, avisé immédiatement, ouvrit une information.

La veuve Delmas interrogée reconnut avoir fait des démarches dans la journée du 2 mars pour se procurer de l'arsenic, mais pour empoisonner les poules de son voisin.

L'autopsie eut lieu ; mais les experts ne crurent pas pouvoir se prononcer d'ores et déjà, d'une façon certaine sur la véritable cause de la mort de Delmas. Une perquisition eut lieu au domicile de l'accusée, au cours de laquelle il fut saisi un verre à Bordeaux, dans lequel elle déclara avoir fait boire dans la soirée du 18 février une certaine quantité d'eau de noix à son mari.

L'expert chimiste découvrit dans ce verre des traces de poudre de cantharide. Sur sa demande, il fut procédé le 7 mars à une nouvelle autopsie du cadavre de Delmas en présence de sa veuve qui, modifiant ses premières déclarations, reconnut avoir administré à son mari de la poudre de cantharide.

Les conclusions des experts-médecins ne laissent aucun doute sur la véritable cause de la mort de Delmas, qui a bien été empoisonné par l'absorption d'une certaine quantité de poudre de cantharide.

L'accusée a varié dans ses déclarations, elle a tout d'abord déclaré que c'était par inadvertance qu'elle avait administré à son mari de la cantharide, qu'elle ignorait que ce fût un poison. Ensuite, elle n'a pas hésité à prétendre qu'elle avait empoisonné son mari à l'instigation d'un sieur Lagarrigue Jean, son amant, qui lui promettait 2,000 fr., lui aurait remis de l'alcali, qu'elle avait fait prendre à son mari le 2 mars.

L'information n'a pu relever contre Lagarrigue aucune charge sérieuse.

La réputation de la veuve Delmas est des plus mauvaises ; elle a été condamnée six fois pour vol.

M. le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusée.

Celle-ci prétend que son amant lui aurait promis 2,000 fr. et que c'est sur ses conseils qu'elle avait fait prendre de l'amonique à son mari.

Cette femme ne nie pas qu'elle ait voulu se procurer de l'arsenic, mais que c'était pour empoisonner les poules de son voisin.

Elle dit que c'est par erreur qu'elle a fait prendre de la poudre de cantharide à son mari et qu'elle n'avait nullement l'intention de lui donner la mort.

Après l'audition des témoins, M. Du Mouceau, avocat général, prend la parole, et dans un énergique réquisitoire, demande aux accusés un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes, c'est-à-dire la peine de mort.

M. de Valon présente la défense. Il démontre que l'accusée a fait prendre de la poudre de cantharide par erreur et sans intention de lui donner la mort.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la veuve Delmas est condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Audience du 17 mai

Vols qualifiés et complicité

Affaire : 1. Rigal, Mathieu, 32 ans, sans profession, domicilié à Cahors ; 2. Blaviel, Héli, 33 ans, domicilié à Cahors ; 3. Jouclas, Jeanne, épouse Blaviel, 34 ans, ménagère, domiciliée à Cahors ; 4. Bramarie, Ménage, dit Firmin, 30 ans, cultivateur à Cahors ; 5. Guiraudet, Jean, dit Baptiste à Cahors ; 6. Faurie, Pierre, dit Aquilin, domicilié à Lavercaillère.

Le 17 février 1893, dans l'après-midi, un voleur s'introduisit dans la maison du sieur Miquel, propriétaire à Ramonet, commune de Cahors, en escaladant une fenêtre entrouverte ; il fouilla tous les meubles et s'empara d'une somme de 100 francs, ainsi que d'une montre avec sa chaîne en or.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le nommé Rigal, Mathieu, sorti de la maison centrale depuis le 24 octobre dernier. Divers témoins avaient vu un individu correspondant au signalement de Rigal, près de la maison Miquel, le jour du vol. Arrêté le 24 février, Rigal fut reconnu par les témoins qui avaient donné son signalement. A la date du 6 mars, Blaviel et Jeanne Jouclas, sa femme, crurent habile de porter à la police un veston qu'ils dirent appartenir à Rigal qui l'avait remis à la femme Blaviel, le 17 février. Dans ce veston il y avait une montre avec sa chaîne en or et un revolver. La chaîne et la montre étaient celles de la femme Miquel et le revolver était celui du sieur Marconi, propriétaire à St-Cirice, chez qui, le 6 février, un voleur s'était introduit dans les mêmes conditions que chez Miquel, et y avait soustrait de l'argent, des truffes et cette arme.

Blaviel fut amené à faire des révélations relatives à plusieurs vols dont il avait été, disait-il, le confident et tout d'abord au sujet du vol Miquel. De son côté, Rigal se voyant convaincu du vol chez Miquel et, furieux, des révélations des époux Blaviel, entra dans la voie des aveux et fit connaître une série de vols par lui commis depuis sa sortie de prison et dont il accuse formellement les époux Blaviel, d'être, pour le plus grand nombre, les inspireurs et les recelers. Le 5 novembre 1892, Rigal à qui Blaviel avait indiqué la maison du sieur Salgues de Fage, commune de St-Martin-de-Vers, comme devant renfermer des valeurs, pénétra dans cette maison, après avoir enfoncé la porte. A l'intérieur, il fractura un buffet et s'empara dans un portefeuille de deux billets de banque de 100 fr. Il revenait aussitôt à Lauzès, mais en chemin commettait un vol simple au préjudice du sieur Liauzu, en s'emparant dans les poches d'un gilet abandonné par cet homme, pendant son travail, d'une montre en nickel et d'un porte-monnaie contenant environ 4 fr. 50 ; puis il se rendait après avoir échangé les deux billets de banque chez les époux Blaviel auxquels il remettait la plus grosse part du produit de ce vol pour le tenir à sa disposition.

Il laissait aussi chez eux une bouteille d'anissette et de la bougie qu'il avait achetées pour échanger ces billets ; plus tard, il donnait à Blaviel la montre du sieur Liauzu. Quelques jours après, Blaviel avait mis Rigal en relations avec Bramarie, et ce dernier indiquait un vol très

fructueux à commettre à Salviac, chez le sieur Labrande, cultivateur, qui passait pour avoir chez lui de 4 à 6,000 fr. etc., etc. L'expédition fut résolue pour le 21 novembre; ce jour-là, Rigal, Blaviel et Bramarie partent séparément, se rendant rendez-vous à la foire de Salviac. Bramarie s'introduisit dans la maison Labrande, sous prétexte d'allumer sa cigarette; ayant demandé à Labrande s'il n'allait pas à la foire, ce dernier répondit qu'il irait pour voir des fèves à lui-ci répondit qu'il faisait connaître ce que lui avait répondu Labrande; il s'introduisit dans la maison par la cave, fracturait le plancher qui sépare la cave de la cuisine et fouillait les meubles où il ne sut découvrir et prendre qu'une pièce de 20 fr., un porte-monnaie contenant 2 francs et un collier en or. Il était très heureusement passé près d'une bourse contenant plus de 6,000 fr. en or, sans la découvrir. Il retrouva Blaviel et Bramarie à la gare de Dégagnac et leur fit connaître sa découverte; la pièce de 20 fr. fut partagée également et le tour de cou remis à Blaviel pour le donner à sa femme.

Blaviel avait volé en venant de Salviac à la gare de Dégagnac, une brosse à habits au sieur Avezou, aubergiste à Dégagnac, une poule au sieur Valmont et un lapin au sieur Rigal.

Le 15 décembre 1892, Rigal se rendait à Vers, sur les indications de Blaviel; il allait au lieu de Lagardelle et pénétrait dans la maison du sieur Théron en franchissant une fenêtre et brisant une vitre; il fouillait les meubles après les avoir forcés et volait 3 porte-monnaies contenant une trentaine de francs, des truffes et plusieurs bijoux. Avant de se retirer par une autre issue, il laissait dans la maison, en vue, une tabatière que lui avait remise Blaviel tout exprès pour qu'il l'oublât ainsi, afin de dépister les soupçons; sur cette tabatière et d'après le conseil de Blaviel, Rigal avait écrit un nom imaginaire et une date; cette tabatière a été reconnue par le fils Blaviel qui a dit l'avoir trouvée et portée chez lui, il y a un an environ. Rigal a donné une partie de l'argent volé et confié tous les bijoux aux époux Blaviel.

Dans la nuit du 19 au 20 décembre 1892, Rigal s'introduisit dans une volière du sieur Desprat, située au lieu de Mouret, commune de Cahors, en rompant un grillage et s'empara de 3 poules et d'un coq; il les portait ensuite chez les époux Blaviel.

La nuit suivante, il enfouissait, à l'aide d'une barre de fer, la porte d'une maisonnette isolée de la commune de La Madeline appartenant au sieur Albressad, et y volait dix poules qu'il allait vendre à une foire des environs.

Dans la nuit du 23 au 24 décembre, Rigal volait 4 poules à la veuve Bergon, dans une volière dépendant de sa maison au lieu de Grassac, commune de Cahors; la nuit suivante, après la messe de minuit, il s'introduisit par escalade dans la sacristie de l'église de Constant, commune de Valroufié; il força un tiroir ainsi que la serrure de la porte de la sacristie et entra dans l'église; il volait l'argent qu'il trouvait, soit dans un tiroir de l'église, soit dans celui de la sacristie, environ 6 francs.

Le 31 décembre, il pénétrait, par escalade, dans la maison des époux Lestrade, de Fraysines, commune de Cahors, et volait une somme d'environ 200 fr. et des bijoux. Rigal dit avoir donné 15 fr. sur l'argent volé dans cette circonstance aux époux Blaviel et leur avoir confié tous les bijoux.

Le 4 janvier 1893, Rigal s'introduisit par escalade et en brisant une vitre dans la maison d'un sieur Froment qu'il supposait déserte, mais trouvait Froment, qui est aveugle, couché dans son lit, et prenait aussitôt la fuite sans avoir eu le temps de rien voler.

Le 15 janvier, en revenant à la nuit de la chasse, il volait un lapin au préjudice du sieur Cassan, dans une étable de sa maison, sise sur le bord de la route de Larroque-des-Arcs à Cahors; il porta immédiatement ce lapin chez les époux Blaviel.

Le 4 février, il s'introduisit, sur les indications de Faurie Pierre, dans la maison d'une marchande de volailles, de la commune de Peyrilles, qu'il croyait être absente. Il escaladait la porte, renversait l'imposte en planche et pénétrait dans la maison qu'il fouillait sans y prendre autre chose que deux pièces en or de 10 fr. Rentré à Cahors, il partageait les 20 fr. avec les époux Blaviel et Faurie.

Le 6 février, il pénétrait à St-Cirice, commune de Cahors, dans la maison du sieur Marconié, en escaladant une fenêtre, en brisant une vitre, fouillait les meubles et emportait une somme de 6 à 7 fr., des truffes et un revolver qu'il confiait aux époux Blaviel.

Le 11 février, Rigal exécutait un vol longuement prémédité, d'accord avec les époux Blaviel.

Le sieur Ricard et sa sœur, la veuve Henras, sont deux vieillards qui vivent ensemble et qui ont une plantation de tabac. Blaviel connaissait cette dernière circonstance, et l'avait révélée à Rigal, par la veuve Henras elle-même, un jour où elle était venue se faire faire un vêtement par la femme Blaviel.

Tous savaient que le paiement du tabac venait d'être fait aux planteurs. Rigal passa la nuit du 10 au 11 février chez Blaviel, pour être réveillé avant le jour et pouvoir aller se cacher dans une dépendance de la maison Ricard. La veuve Henras avait dit devant Rigal, chez Blaviel, qu'elle viendrait, ce jour-là, chercher les effets qu'elle y avait laissés.

Rigal vit la veuve Henras sortir la dernière de sa maison, poser la clé dans le chai. Il entra dans la maison, fouilla partout, força un tiroir, y trouva des clés dont une ouvrit un autre meuble où il prit une bourse contenant 175 fr. en pièces de 5 fr. Le soir même, il remettait 100 fr. à la femme Blaviel.

Enfin, le 12 février, Rigal, que Guiraudet avait, sur l'initiative de Blaviel, amené l'avant-veille au lieu des Ramonets pour se faire montrer la maison du sieur Miquel, s'y introduisit par

escalade, y volait une somme d'environ 100 fr., une chaîne et montre en or de femme, et confiait à la femme Blaviel la chaîne et la montre.

Rigal, Bramarie et Guiraudet ont fait des aveux: ce sont des repris de justice des plus dangereux, et Faurie a de très mauvais antécédents; il nie toute participation au vol.

Quant à Blaviel et sa femme, ils nient leur complicité contre toute évidence.

Blaviel est un malfaiteur dangereux, soupçonné depuis longtemps d'être en relation avec tous les voleurs de Cahors et de leur servir de recéleur; la femme Blaviel n'a pas d'antécédents judiciaires.

Cette longue série de crimes, montre combien était redoutable l'organisation de ces voleurs qui désolaient depuis quelque temps notre contrée. Il n'a fallu rien moins que l'habileté de l'excellent commissaire de police de Cahors, M. Chevalier, — qui vient de recevoir la juste récompense de ses mérites, par sa nomination au poste important de Rochefort, — pour découvrir cette trame et livrer à la justice ce « Syndicat de bandits », comme le disait si justement M. le Président des assises.

M. du Monceau, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Les défenseurs sont :
Pour Rigal, M^e Lacaze.
Pour Blaviel, M^e Martin.
Pour Bramarie, M^e Billières.
Pour Guiraudet, M^e Valette.
Pour Faurie, M^e Marqués.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président annonce que, par suite de la maladie de la femme Blaviel, l'affaire de cette dernière est renvoyée à la prochaine session.

M. le Président procède ensuite à l'interrogatoire des accusés.

Rigal, avoue tout; Blaviel, essaye de nier, mais sa culpabilité ressort de ses dénégations même.

Les trois autres accusés disent n'avoir pris part à aucun vol.

A 4 heures, on commence l'audition des témoins.

Dans le cours de cette audience, M. le Procureur de la République a adressé un juste tribut d'éloges au commissaire de police, M. Chevalier. C'est pour la justice, a dit M. du Monceau, un auxiliaire des plus précieux et tout heureux que nous soyons de son avancement mérité, nous ne pouvons que regretter son départ et ses excellents services. M. le Président Cieutat s'est associé aux paroles si flatteuses et si justifiées de M. l'avocat général.

Latronquière

OBSÈQUES DE M. DE LAROUSSILHE

Les obsèques de M. de Laroussilhe, notaire à Gorses et ancien conseiller général du canton de Latronquière, ont eu lieu mercredi dernier, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis. Après la cérémonie funèbre d'usage, qui a eu lieu à Gorses, le cortège s'est dirigé à Sénaillac, situé à 8 kilomètres de cette première commune. Là, en effet, sont les tombeaux de la famille du défunt qui avait manifesté le désir d'être enseveli parmi les siens.

M. Amédée Lavernhe, ancien maire de Laurettes, a prononcé à cette occasion les paroles suivantes qui ont vivement ému les assistants :

« Messieurs,
En mon nom personnel et au nom des nombreux amis de M. de Laroussilhe, je viens lui dire un dernier adieu.

« Celui que nous pleurons vient de succomber à une longue et cruelle maladie qui, depuis longtemps, ne laissait aucun doute sur son issue fatale. Tous ceux qui l'ont approché pendant cette dure épreuve, vous diront la résignation et le courage avec lesquels il a vu arriver sa dernière heure.

« Appelé à siéger dans nos assemblées départementales durant de nombreuses années, il s'y est fait remarquer par ses convictions sincèrement républicaines, son dévouement et son ardent patriotisme. Il y a laissé les meilleurs souvenirs et conquis l'amitié de tous; — il compta des adversaires, mais pas un ennemi.

« Homme de bien par dessus tout, Louis de Laroussilhe fut toujours le défenseur des causes justes, pour lesquelles il ne ménagea ni son temps, ni sa peine, ni son argent.

« Entré dans la vie politique sous l'Empire et dans l'opposition, il resta jusqu'à la dernière heure le champion convaincu et loyal de toutes les idées de liberté et de progrès.

« Notaire, il fut scrupuleux dans les affaires, et jamais un soupçon n'effleura chez lui la probité et l'honneur traditionnels de sa famille.

« Je voudrais rappeler plus longuement les qualités et la générosité de cet homme si profondément aimé des siens, avec sa franchise et son humeur gauloises; mais j'aime mieux laisser notre attitude attristée dire combien nous serions heureux d'apporter un allègement à la douleur de sa compagne, de ses enfants, gardiens admirables de son chevet, et de ses frères, tous si cruellement atteints par cette épreuve.

« Interprète des nombreux amis qui vous entourent à ce moment suprême, de Laroussilhe, je vous dis au revoir ! »

Ainsi disparaît le chef aimé d'une famille de onze enfants. Nature droite par excellence, M. de Laroussilhe possédait une qualité qui lui valut un jour ses déboires politiques: il était d'une rare franchise et incapable d'abdiquer son indépendance. Il a durement éprouvé qu'on n'est pas impunément fidèle aux sentiments de dignité qui honorent l'homme.

Sous un aspect un peu rude et un abord dénué

de finesse mondaine, il cachait un esprit observateur et un cœur profondément généreux pour ses amis.

Combien qui l'ont combattu autrefois apprécièrent maintenant ce qu'il y avait de bon en lui et manque à d'autres. Cette constatation suffit à sa mémoire.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 20 mai 1893

Naissances

Thibeau Jules, rue du Lycée, 42.
Charles François, allées des Soupirs.
Miquel Noélie, rue Brives, 31.

Mariages

Andrieu Antoine, cocher, et Lafon Adeline, cuisinière.
Guiral Louis, employé, et Delmas Elisabeth, tailleur.
Couderc Jules, employé, et Alix Julienne, s. p.

Décès

Delpech Antoinette, V^e Marcihac, 73 ans, aux Maubioux.
Anterie Charles, charpentier, 63 ans, (Hospice.)
Décas Jean, 61 ans, rue des Capucins.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES A TOULOUSE

Du 21 au 29 mai 1893

A l'occasion des Fêtes qui auront lieu à Toulouse, du 21 au 29 mai 1893, la Compagnie d'Orléans a décidé :

1^o D'accord avec la Compagnie du Midi, de rendre valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 30 mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, du 20 au 29 mai inclus, pour Toulouse.

2^o De faire délivrer, du 20 au 29 mai inclus, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, et valables pour le retour jusqu'au 30 mai inclus :

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Toulouse et de Montauban, seront ceux du Tarif général, réduits de 30 %. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du Tarif spécial G. V. n^o 2, avec maximum de perception des prix du tarif général réduits de 30 % pour 75 kilomètres.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer sur le réseau d'Orléans, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

L'INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégalement

ET TOUTS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION

le 19 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

POUDRE APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉD. DE PARIS, LAXATIF RAFRAICHISSANT, PURGATIF AGÉABLE, PROMPT ET SÛR.

19, rue Jacob, 9, rue du 4-Septembre, Paris, et TOUTES PHARMACIES

ROGÉ

On se demande à quoi le « Tapioca Rils » doit sa vogue toujours croissante. A sa bonne préparation et à ce qu'il sert à faire les meilleurs potages.

« Il faudrait à vos enfants la campagne, l'air salin de la mer, de longues promenades » pour combattre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs et les maux d'estomac qui en sont la conséquence, mais, en général, on ne peut s'éloigner; heureusement, le médecin connaît depuis longtemps le moyen de régénérer et d'enrichir le sang sans sortir des grandes villes, en prescrivant le *Fer de Leras*, dont la réputation est bien établie.

REVUE HEBDOMADAIRE

La note caractéristique de la semaine est la fermeté inébranlable de nos rentes contrastant avec la lourdeur de la plupart des fonds étrangers.

Le marché de Londres a été très éprouvé par les faillites australiennes et la liquidation de quinzaine s'en est ressentie. Chez nous, au contraire, la liquidation a été des plus faciles et a démontré l'importance de nos disponibilités.

Malgré tout, on doit se tenir un peu sur la réserve. Les élections allemandes n'auront lieu que le 15 juin, et il pourrait d'ici là se produire des incidents de nature à impressionner la place. Le 3 0/0 est à 97.40.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit se maintiennent bien à leur niveau précédent. Le Crédit Foncier est calme à 964.25. Les obligations foncières et communales ont un marché suivi.

Le Crédit Lyonnais cote 760. Il négocie en ce moment une affaire importante avec la municipalité de Lille.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient bien et reste insensible aux fluctuations de la cote.

Toujours même bonne tenue de la Société Générale. D'après les bilans on voit que les résultats de l'exercice en cours sont les mêmes que ceux de l'année dernière à pareille époque.

Les obligations de la Société des Immeubles de France ne tarderont pas à regagner le coupon qui vient d'être détaché le 10 Mai. Ces titres sont de véritables obligations foncières.

Les actions de nos grandes Cie de chemins de fer malgré des recettes moins favorables font preuve de fermeté.

L'Orléans est à 1598.75. Le Lyon à 1511.25 regagne une partie de son coupon.

L'Ouest s'avance à 1095. Les obligations de la Cie des chemins de fer économiques sont très recherchées par l'épargne.

Le Suez progresse à 2697.50. Les fonds étrangers comme nous le disons plus haut, ne sont pas très brillants. L'Italien est à 92, après avoir fait un moment 91.70. Le budget n'est pas facile à équilibrer.

La rente Extérieure a reculé à 65 1/8. Le bilan de la Banque d'Espagne n'est pas satisfaisant.

Le Portugais est à 22 5/16 après un mouvement de baisse très accentué, il est encore bien cher même en admettant qu'on puisse payer 1/3 en argent.

Le désarroi de la place de Londres a influencé les fonds ottomans.

En Banque, on s'occupe avec faveur du chemin de fer National de l'Equateur. Si cette république n'a pas fait parler d'elle depuis 20 ans, c'est qu'elle jouit d'une tranquillité absolue, et d'un gouvernement à la fois progressif et conservateur.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer

contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la **Tisane Dussolin;**

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la **Tisane Dussolin.**

C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la **Tisane Dussolin** produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 18 mai 1893. — Paul Arène : Drôles de pénitents. — Alexis Bouvier : Un voyage en ballon. — André Theuriot : Mademoiselle Guignon. — Pierre Sales : Viviane de Montmorant. — Marie Robert Halt : Le jeune Théodore. — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Alexandre Boutique : Une Faute de jeunesse (suite).

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 18 mai 1893 : L'exposition colombienne de 1893 : E. Hospitalier. — Le Kilima'njaro dans l'Est africain : le M^{re} de Nadaillac. — La science amusante : Dr Z... — Le Palais d'hiver au Jardin d'acclimatation : Gaston Tissandier. — Les « Tin tinnabula » : J. Claine. — Compas synoptique des abordages : H. Millet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 15 mai 1893 : Ch. de Villedeuil. — Tortue de mer capturée en Bretagne.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES (Supplément 25 de la Nature)

La semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites Inventions. — Bibliographie.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour

l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

LA DÉBÂCLE

Par Emile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 40 cent.

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante que le maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin :

« Vous allez publier *La Débâcle* et vous me demandez quelques lignes de préface.

« D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

« Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement : l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang d'où nous sommes sortis régénérés et grandis.

« Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse ! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face. »

La Débâcle est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANNIOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Emile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8^o Jésus, paraît en livraisons à 40 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

On peut souscrire de suite à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition de chaque série, en adressant un mandat poste de sept francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lesiveuses Solèil*.

Echarpes pour-maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupiney de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département... 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire... 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages... 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages... 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811... 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéschaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire... 7 fr.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres. Seules garanties pour l'acheteur.

COUVERTS CHRISTOFLE
ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & C^{ie}

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger

Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils

horl.-bijoutiers. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX
à l'Exposition Universelle
1889

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, courbures, plumes, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, d'ies de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication. Se défier des contrefaçons. — Exigez le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi Réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis.

Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris)... 0^{fr} 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

A VENDRE

LA VIGNE de M. Andrieu Montaudé, située faubourg Cabessut, à

10 minutes de la ville. Vigne plantée et greffée, en plein rapport, maison comprenant chambre, cuisine, grenier, cave. Jardin potager, fruits de toute espèce, tonnelles, eau à boire, eau pour arrosage.

S'adresser, pour visiter, à M. Fournier, capitaine en retraite, 91, boulevard Gambetta, au 1^{er}, tous les jours, de midi à cinq heures.

A VENDRE également, Salon complet Louis XIV, piano Erart à cordes obliques, pendule, fauteuils, lits, tables de nuit, suspension en cuivre massif et différents autres objets.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments

SISE

Faubourg et rue St-Georges, N^o 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr. S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. — H. DRENBORG, prof à l'École des langues orientales. — F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine. — A. GIRY, professeur à l'École des chartes. — G. LASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. — D. L. HARN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. — La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8^o colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie ou sous divers titres d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSSAYE)

Demandeur Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAUT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris